



Rapport d'activité 2023

Acteur de la normalisation



STEPHANIE PITTIE
DIRECTRICE DU BN FERTI



Dans un contexte où la normalisation de notre secteur est particulièrement active, l'année 2023 a confirmé l'engagement permanent du BN FERTI et de ses parties prenantes sur tous les fronts, tant au niveau de la normalisation française que de sa contribution importante au niveau européen dans le cadre de la demande de normalisation M/564.

En France, le BN FERTI s'est investi dans la consultation publique du projet de réglementation « socle commun », tout en poursuivant sa collaboration avec les services ministériels pour améliorer les normes rendues d'application obligatoires qui permettent la mise sur le marché de nos produits. Mais c'est au niveau européen que des avancées majeures ont vu le jour avec, en particulier, la gestion des Enquêtes Publiques des 33 projets de normes « Biostimulants », qui donneront présomption de conformité au règlement (UE) n°2019/1009. De plus, après une interruption forcée de ses travaux, le groupe de travail européen sur les engrais organiques et organo-minéraux a pu reprendre son activité et procéder à la nomination officielle de son animatrice et de ses chefs de projets. 19 normes sont en cours de préparation par ce groupe et devraient être prêtes à franchir un cap décisif dès 2024 en étant validées par des essais inter-laboratoires.

Le BN FERTI se réjouit également de la nomination de plusieurs experts français à des postes clés de la normalisation européenne : M. Frédéric Joris est devenu animateur du groupe de travail européen sur les amendements minéraux basiques, le mandat de M. Benoît Planques comme Président du Comité Technique européen « Biostimulants » a été renouvelé et la candidature de Mme Laure Thévenin-Metzger a été validée début 2024 comme nouvelle Présidente du Comité Technique européen « Amendements du sol et Supports de Culture ».

Enfin, last but not least, le bon fonctionnement du BN FERTI a été confirmé au travers de l'audit mené par le Comité d'Audit et d'Evaluation, entraînant le renouvellement de son agrément pour une durée de quatre ans. Un beau résultat, que le BN FERTI tient à partager avec ses experts, ses parties prenantes et toutes celles et ceux qui ont apporté leur concours dans la vaste entreprise de normalisation des matières fertilisantes.

SOMMAIRE

Missions et chiffres clés

03 . Champs d'intervention et missions

Faits marquants

05 . Demandes de normalisation
. Réglementation de socle commun
. Travaux de Dénominations, Spécifications, Marquage (DSM)
. Travaux de Méthodes d'Essai (ME)
. Travaux sur les Biostimulants
. Influence et contribution Française
. Renouveau de l'agrément
. Plateforme collaborative

Annexes

24 . Glossaire
. Liste des publications
. Liste des documents soumis à examen systématique

MISSIONS ET CHIFFRES CLES

Le Bureau de Normalisation de la Fertilisation (BN FERTI) a été créé en 2012. Il agit par délégation de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et au travers d'un agrément délivré par le Ministère chargé de l'Economie.

Le BN FERTI bénéficie du support matériel et statutaire de l'Association Nationale Professionnelle pour les Engrais et Amendements (ANPEA). En 2023, cette fédération regroupe 5 organisations professionnelles de la filière fertilisation :



297 documents normatifs dans la collection du BN FERTI

49 normes françaises

dont **27** Normes Rendues d'Application Obligatoire (NRAO)

127 normes européennes

92 Spécifications techniques européennes

15 normes internationales



Nicolas Marquet
Directeur Général

Les entreprises de l'UPJ¹, qui fabriquent et mettent en marché une large palette de solutions pour entretenir et protéger les JEVI², intègrent en bonne position matières fertilisantes et supports de culture. Elles sont, à ce titre, convaincues de l'intérêt de mettre à disposition des parties prenantes des méthodes normalisées permettant d'assurer transparence, qualité et efficacité de ces produits.

C'est le sens de notre engagement dans la gouvernance du BN Ferti en tant que membre du Comité Directeur (CoDir). Apporter notre contribution dans le cadre de cette instance est pour nous essentiel. La responsabilité du CoDir est en effet d'assurer le bon fonctionnement du BN Ferti en définissant la stratégie à adopter, d'examiner le programme annuel des travaux et enfin de suivre et valider la politique Qualité.

Aux côtés des autres membres du CoDir, je suis heureux de participer ainsi à la dynamique française de la normalisation. Et j'ai un attachement tout particulier à la valorisation par une communication ajustée de l'expertise collective et des apports du BN Ferti.

¹ Union des Entreprises pour la Protection des Jardins et des Espaces Publics

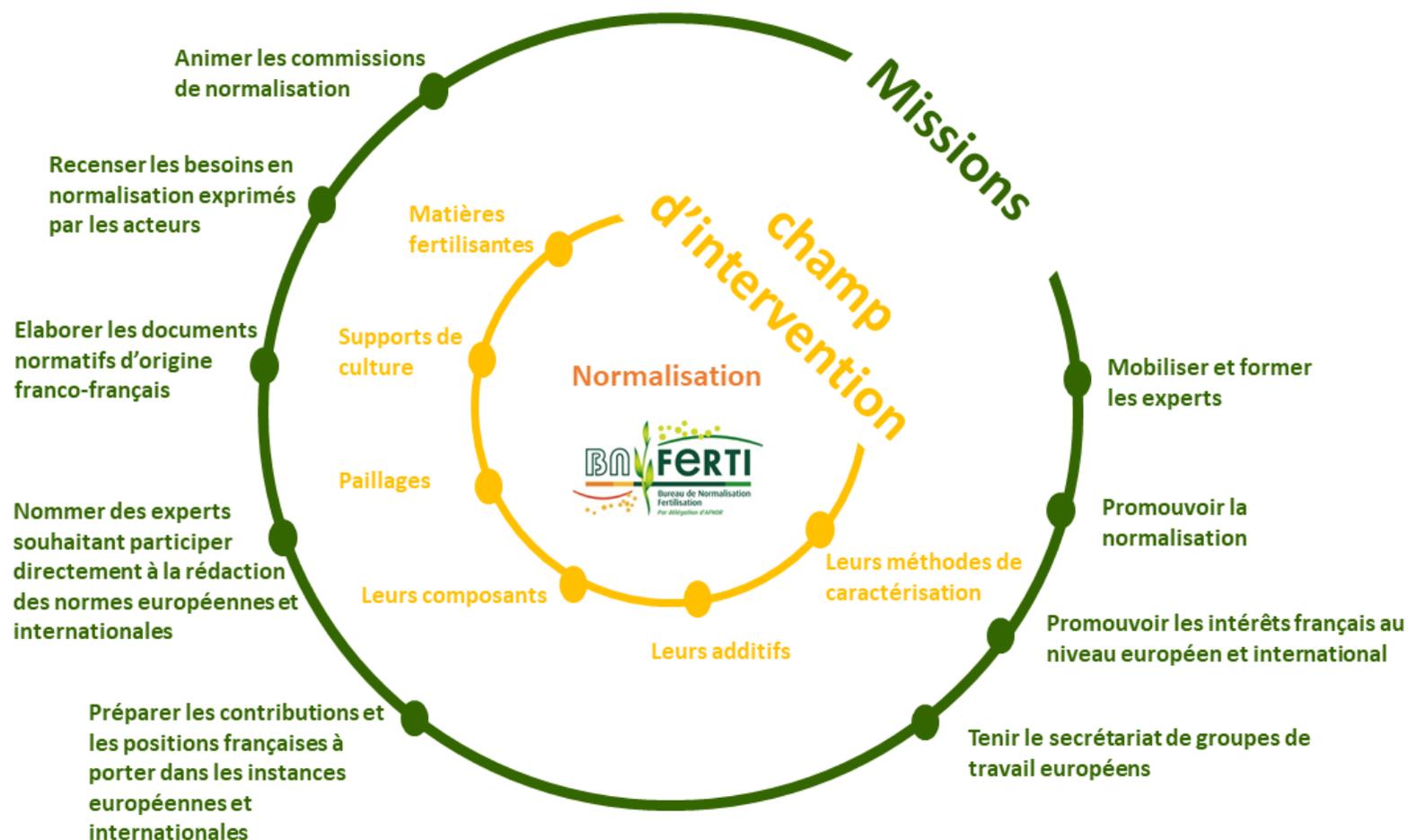
² Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures



UNION des entreprises
pour la PROTECTION
des JARDINS et
des ESPACES PUBLICS

159 Experts inscrits **81** parties prenantes **114** Experts en veille

CHAMPS D'INTERVENTION ET MISSIONS



**C'est tout le métier du BN FERTI
pour vous accompagner dans l'élaboration des normes de demain !**

FAITS MARQUANTS

2 ouvertures de PWI/WI européens

40 Enquêtes publiques sur des projets européens

2 enquêtes publiques sur des projets Franco-Français

4 WD sur des projets européens

13 Enquêtes Commissions sur des projets européens

2 Enquêtes Commissions sur des projets ISO

2 Enquêtes commissions sur des projets Franco-français

94 Traductions¹

10 Documents publiés²

32 Documents en examen systématique³

5 jours ouvrées, délai moyen de diffusion des comptes-rendus des CN

¹ Nombre de traductions livrées en 2023. En 2022, 124 traductions ont été livrées

² Voir liste en annexe 1

³ Voir liste en annexe 2

DEMANDES DE NORMALISATION M/564

RAPPEL DE L'HISTORIQUE

Le règlement européen définissant les règles de mise sur le marché des fertilisants en Europe (RUE 2019/1009) est élaboré sur le principe de la « **Nouvelle Approche** » : il se base sur une meilleure complémentarité des rôles entre les pouvoirs publics (qui fixent des **exigences essentielles** pour la mise sur le marché des produits **au travers du règlement**) et les organismes de normalisation (qui vont élaborer des **normes proposant des moyens pour atteindre les objectifs fixés**).

L'élaboration de ces normes en soutien à la réglementation Nouvelle Approche se fait sur demande officielle de la Commission Européenne auprès du Comité Européen de Normalisation (CEN). Ces demandes officielles sont appelées « demandes de normalisation » (Sreq). Une **demande de normalisation (M/564) concernant les Fertilisants UE** a ainsi été publiée en février 2020. Elle a été modifiée par un premier amendement (M/564 amd 1) publié en janvier 2022.

NOUVEL AMENDEMENT AU M/564

Des négociations ont eu lieu courant 2023 pour, à nouveau, mettre à jour la demande de normalisation M/564, au travers d'un second amendement (M/564 amd 2). Le groupe de travail du CEN en charge d'analyser les propositions de la Commission Européenne (Standardization Request Ad Hoc Group – SRAHG) s'est réuni trois fois.

Les deux points principaux de négociations étaient les suivants :

- *A la demande des organismes de normalisation* : report des dates d'adoption des Normes Européennes pour les engrais, amendements et les supports de culture ;
- *A la demande de la Commission Européenne* : intégration des paramètres à mesurer sur les dernières Catégories de Matières Constitutives (CMC)⁴ introduites dans le règlement.

La décision d'exécution C(2023) 8288 correspondant à ce M/564 amd 2 a été publiée le 6.12.2023. Le texte final correspond bien au fruit de ces négociations qui ont notamment permis de :

⁴ CMC 12 : Sels de phosphate précipités et leurs dérivés ; CMC 13 : matières obtenues par oxydation thermique et leurs dérivés ; CMC 14 : matières issues de la pyrolyse et de la gazéification ; CMC 15 : matières de grande pureté valorisées ; mais aussi CMC 11 : sous produits

- **décaler les dates limite d'adoption des Normes Européennes** au 1^{er} juillet 2027 (sauf pour les normes de microbiologie pour lesquelles les dates sont décalées au 1^{er} janvier 2028)
- diminuer le nombre de nouvelles CMCs/paramètres à tester. La majorité de ces nouveaux travaux sera attribuée au groupe de travail européen « Engrais organiques et organo-minéraux » (CEN/TC 260/WG8) dont le secrétariat est tenu par le BN FERTI.

MISE A JOUR DES « SPECIFIC AGREEMENTS »

Les Sreq se traduisent par la signature de contrats (dits « Specific Agreements » (SA) ou « Grant Agreement » (GA)) entre l'agence en charge des financements (EISMEA) et les Comités Techniques (TC) concernés par les travaux. Ainsi, une nouvelle modification de la SReq M/564 entraîne la nécessité de mettre à jour les Grant Agreement en découlant. **Ce travail de mise à jour a commencé en parallèle des négociations sur le second amendement au M/564** pour permettre une signature rapide après la publication de cet amendement.

Un des enjeux principal de cette mise à jour est de réussir à faire accepter à l'agence EISMEA l'ajout d'un rapport intermédiaire car ce dernier s'accompagne de la libération d'une partie des fonds. Cela permettrait de payer la majorité du montant dû aux prestataires dont les missions sont courtes, sans attendre la finalisation des travaux en 2028. Les négociations avec l'agence vont se poursuivre sur ce point début 2024.

REPERCUSSION DANS LES TRAVAUX DU BN FERTI

Les normes listées dans cette SReq M/564 sont élaborées par trois TC : engrais et amendements minéraux basiques (CEN/TC 260), amendements du sol et supports de culture (CEN/TC 223) et biostimulants (CEN/TC 455). Ces travaux ont avancé de manière différente entre ces 3 TC. Un état d'avancement plus précis est donné dans les « Travaux de Méthodes d'Essai » (page 11) et « Travaux sur les Biostimulants » (page 17).

REGLEMENTATION DE SOCLE COMMUN

Une consultation publique a été lancée en novembre 2023 sur ce projet de réglementation, initié au travers de la loi AGECS⁵. Le projet est constitué de deux décrets et de deux arrêtés qui visent à maîtriser la contamination des sols et des cultures. Ils définissent notamment des critères d'innocuité et des éléments de marquage qui s'appliqueront également aux produits commercialisés sous Normes Rendues d'Application Obligatoire (NRAO).

Le BN FERTI a répondu à cette consultation publique pour mettre plus particulièrement en avant :

- les questions de cohérence que soulèvent ces textes par rapport aux NRAO actuelles ;
- l'absence de méthode d'analyse fiable pour mesurer certains paramètres imposés par le socle commun, qui pourraient donc nécessiter des travaux normatifs.

Lors de sa réunion du 15.12.2023, **la Commission DSM a décidé de créer un GT « socle commun »** qui aura pour mission de poursuivre la réflexion en cours sur l'impact du projet de socle commun sur la rédaction de chaque NRAO.

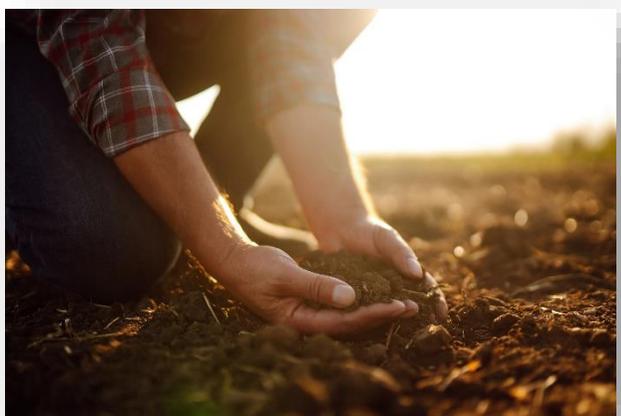
La Commission ME évoquera également les conséquences de ces textes sur les normes de son périmètre lors de sa réunion programmée début 2024.

⁵ Loi Anti gaspillage et Economie circulaire promulguée le 10 février 2020

TRAVAUX DE DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS, MARQUAGE (DSM) DES ENGRAIS, AMENDEMENTS ET SUPPORTS DE CULTURE

Qu'ils soient d'origine française, européenne ou internationale, les travaux de DSM sur les engrais, amendements et supports de culture sont portés par la Commission de Normalisation « BNFERTI/DSM ». Les **travaux** sont toutefois **principalement d'origine française. Ils visent à rédiger des Normes Rendues d'Application Obligatoire (NRAO) par arrêté interministériel** : ces normes constituent ainsi une partie de la réglementation relative à la mise sur le marché de ce type de produits. Des Groupes de Travail (GT) ont été constitués au sein de cette Commission pour rédiger ces normes (voir ci-contre).

Certaines normes européennes et internationales⁶ de terminologie ou visant à spécifier des produits sont également élaborées mais ces dernières sont minoritaires dans le programme de travail de la Commission (Voir [Programme de travail fin 2023](#)).



⁶ Les Comités Techniques concernés sont les CEN/TC 260, CEN/TC 223 et ISO/TC 134. Les informations concernant ces TC sont reprises dans la section « Travaux de Méthodes d'Essai (ME) des Engrais, Amendements et Supports de Culture »



6 Réunions de la CN DSM

7 Réunions de GT



- Fabricant ou prestataire
- Intermédiaire
- Evalueur
- Support technique
- Autorité réglementaire
- Fournisseur (amont)

FOCUS GT « Engrais Minéraux » (EM) et GT « Amendements Minéraux Basiques » (AMB)

Rappel de l'histoire

Le règlement (CE) n°2003/2003 (RCE 2003/2003) a été abrogé en juillet 2022 et remplacé par le règlement (UE) 2019/1009 (RUE 2019/1009). Le RCE 2003/2003 étant cité dans plusieurs normes, il convient de mettre ces références à jour. Ce travail, qui pourrait être considéré comme purement administratif, est en fait délicat car il n'existe pas de correspondance évidente entre le RCE 2003/2003 et le RUE 2019/1009. Il est donc important de trouver une nouvelle rédaction qui ne restreindra pas et n'ouvrira pas trop le périmètre actuel des normes.

Abandon des travaux de la norme visant à reprendre le RCE 2003/2003

Considérant l'urgence de reprendre les dénominations du RCE 2003/2003 dans une réglementation nationale et la complexité de « dispatcher » le RCE 2003/2003 dans les normes existantes, il avait été décidé en 2022 de **reprendre intégralement le RCE 2003/2003 dans une norme spécifique** (prNF U42-010). Toutefois, la DGAL et la DGCCRF ont remis en question le principe même de cette norme qui ne pourra donc pas être rendue d'application obligatoire. **Les travaux ont donc été abandonnés en 2023 et le travail des GT a été réorienté sur l'unique mise à jour des normes existantes.**

Amendement A2 à la norme « Engrais minéraux » (NF U42-001-1)

L'objectif de cet amendement est de mettre à jour les références du RCE 2003/2003 mais également de reprendre les spécifications pour les dénominations qui renvoyaient vers ce règlement. Ce projet d'amendement a été transmis à la CN DSM pour commentaires au 3^{ème} trimestre 2023. La CN a décidé de lancer une enquête publique au 1^{er} semestre 2024.

Amendement A1 à la norme « Amendements minéraux basiques » (NF U44-001)

L'objectif de cet amendement est uniquement de supprimer les références au RCE 2003/2003 puisque ce dernier n'était cité qu'à titre informatif. Ce projet d'amendement a été transmis à la CN DSM pour commentaires au 3^{ème} trimestre 2023. La CN a décidé de lancer une enquête publique au 1^{er} semestre 2024.

Amendement A2 à la norme « Engrais - Amendements minéraux basiques » (NF U44-203)

Le GT a commencé le travail sur cet amendement, dont l'objectif est également de mettre à jour les références au RCE 2003/2003. Les dénominations de cette norme

correspondent au mélange de plusieurs dénominations de type dont la référence doit apparaître sur l'étiquetage. Le remplacement des références présente donc une certaine complexité puisqu'il n'existe plus de dénomination dans le RUE 2019/1009.

Avenir des normes « Oligo-éléments »

Les normes relatives aux oligo-éléments sont anciennes. Leur révision engagerait un travail important : une enquête a été lancée fin 2023 pour déterminer si elles doivent être révisées ou si elles peuvent être annulées.

FOCUS NORME « MATIERE FERTILISANTE AVEC ADDITIF AGRONOMIQUE »

Un amendement à la norme NF U44-204 « Matière Fertilisante avec additif agronomique - Dénominations et spécifications » est en cours d'élaboration. Il doit permettre le mélange de matières fertilisantes non pas avec un seul mais avec plusieurs additifs agronomiques. La DGCCRF a également demandé à ce que cet amendement précise également la classe des AMM des additifs agronomiques pouvant être utilisées dans le cadre de cette norme. La rédaction de ces classes étant très hétérogènes dans les AMM, les acteurs ont rencontré des difficultés à trouver une formulation qui satisfasse la DGCCRF tout en évitant d'exclure des AMM déjà utilisées dans le cadre de cette norme. Deux enquêtes publiques ont été nécessaires ainsi qu'un RDV entre la DGCCRF et l'ANSES pour permettre de débloquer ce projet qui sera publié au premier semestre 2024.

FOCUS GT « Amendements Organiques » (AO) de la CN DSM

Le GT a continué de travailler sur la révision de la norme, engagée suite à des remarques des autorités mettant notamment en avant la nécessité de mettre en conformité cette norme avec des évolutions réglementaires telles que la loi AGECE⁷.

En concertation avec les services ministériels concernés, le GT a étudié les remarques qui lui ont été transmises comme :

- supprimer certaines matières premières en raison de leur faible valeur agronomique ;
- revoir la dénomination « compost de déchets verts bruts » ;
- scinder la dénomination « Compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers » en deux sous-catégories ;
- revoir plusieurs paramètres des dénominations « Matière végétale » et « Matières végétales en mélange ».

Le GT a finalisé un premier document de travail qui a été transmis à tous les membres de la CN DSM au dernier trimestre 2023.

⁷ Loi Anti gaspillage et Economie circulaire promulguée le 10 février 2020

AUDE BRION

Responsable des Affaires réglementaires
Chez SEDE Environnement



Animatrice du Groupe de Travail
« Amendements Organiques » (GT AO)

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Au sein de SEDE Environnement, Je suis les évolutions réglementaires relatives au secteur des fertilisants pour accompagner les équipes dans la conception et la production d'amendements et engrais organiques. **Innovation et durabilité sont essentielles pour le secteur** et il est primordial de s'assurer de la compatibilité des intrants issus de l'économie circulaire avec une valorisation en fertilisation.

Vous avez pris récemment l'animation du Groupe de Travail "Amendements Organiques". Quelles sont les raisons qui vous ont amené à accepter ce rôle ?

La production d'amendements organiques à partir de déchets organiques, comme les boues de stations d'épuration, les déchets verts ou les biodéchets, est au cœur de l'expertise de SEDE Environnement. Les politiques et réglementations relatives aux modalités de fertilisation des sols, au traitement des déchets, à l'implantation de pratiques en lien avec l'économie circulaire... ont des répercussions directes sur notre métier.

Les normes sont de véritables cadres pour la profession et contribuent à la diffusion des bonnes pratiques. Leur mise à jour régulière est donc clé pour refléter le **savoir-faire** et le **dynamisme** du secteur, mais elle doit se faire de manière consensuelle afin de faciliter la bonne transposition des critères définis sur le terrain.

Le GT AO œuvre à l'élaboration d'une version pragmatique de ces normes et c'est pour contribuer à l'atteinte d'un consensus lors de leur révision que j'ai souhaité rejoindre l'équipe d'animation du groupe de travail.

J'espère également favoriser le dynamisme du groupe face aux enjeux pour notre secteur : **assurer une meilleure valorisation agronomique des matières organiques dans une logique d'économie circulaire et de transformation écologique.**

Ce GT travaille actuellement sur la révision de la norme NF U44-051 "Amendements Organiques" : quels sont, selon vous, les principaux enjeux de ces travaux ?

Les normes rendues d'application obligatoire sont élaborées par et pour les parties prenantes. Elles doivent donc être applicables sur le terrain et refléter les

dernières évolutions réalisées par le secteur. **Les normes sont des "garde-fous" indispensables pour répondre à la nécessité d'une qualité minimale des matières fertilisantes afin d'assurer leur bonne valorisation.**

Début 2022, les Ministères ont transmis au BN FERTI des remarques sur le contenu de la norme NF U44-051, notamment sur certaines définitions et dénominations de type, impliquant de la mettre en conformité vis-à-vis de récents changements réglementaires.

L'objectif principal de la révision de la norme était donc d'apporter des réponses pertinentes aux demandes des Ministères, en cohérence avec les réalités et pratiques du secteur. Les échanges ont été nombreux et instructifs pour aboutir à une rédaction la plus consensuelle possible.

La mise à jour de la norme a aussi permis de clarifier certaines définitions et d'harmoniser certains éléments avec d'autres textes réglementaires. Les corrections apportées permettront, par exemple, une meilleure cohérence avec les flux de biodéchets à valoriser en compostage et en méthanisation pour répondre à l'extension des obligations de tri à la source. En effet, la norme NF U44-051 doit permettre la transformation de ces déchets organiques pour assurer leur valorisation en agriculture.

Le programme de travail du GT ne s'arrête pas là avec, **dans les prochains mois, de nouveaux échanges pour préparer la norme NF U44-051 aux évolutions liées à une future publication du socle commun.** Mais les co-animateurs pourront à nouveau compter, j'en suis persuadée, sur des membres actifs et motivés pour mener à bien cet exercice !



Sede Environnement

SEDE Environnement conçoit et déploie des **solutions de traitement et de valorisation des déchets organiques** des industries et des collectivités. L'entreprise commercialise chaque année environ **900 000 tonnes d'amendements organiques** et dispose de plus de 100 sites d'approvisionnement.

TRAVAUX DE METHODES D'ESSAI (ME) DES ENGRAIS, AMENDEMENTS ET SUPPORTS DE CULTURE

Qu'ils soient d'origine française, européenne ou internationale, les travaux décrivant les modes opératoires à suivre pour échantillonner et préparer les échantillons d'engrais, d'amendements et de supports de culture et pour analyser leurs caractéristiques sont portés par la Commission de Normalisation (CN) « BN FERTI/ME ». Les **travaux** sont toutefois **quasi intégralement d'origine européenne** et sont dédiés au suivi des projets du CEN/TC 260 et du CEN/TC 223⁸ qui élaborent des normes listées dans la demande de normalisation M/564 (voir page 6).

Certaines normes internationales développées par l'ISO/TC 134 en lien avec les méthodes d'essai sont également développées mais ces dernières sont minoritaires dans le programme de travail de la Commission.

[Programme de travail fin 2023](#)



⁸ Les travaux de ce Comité technique sont également suivis par la Commission « BNFERTI/DSM » mais ont été, en 2023, principalement orientés sur des sujets de méthodes d'essais.

CN ME
Président : F.CATRYCKE
Secrétaire : S.BILLIERE

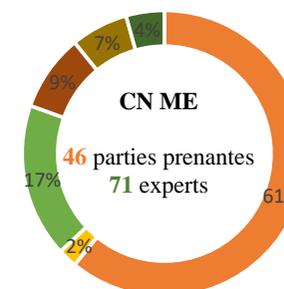
GT Matière
organique

J.JIMENEZ et
F.EHRHARDT

GT Amendements
minéraux basiques
(joint avec la CN DSM)

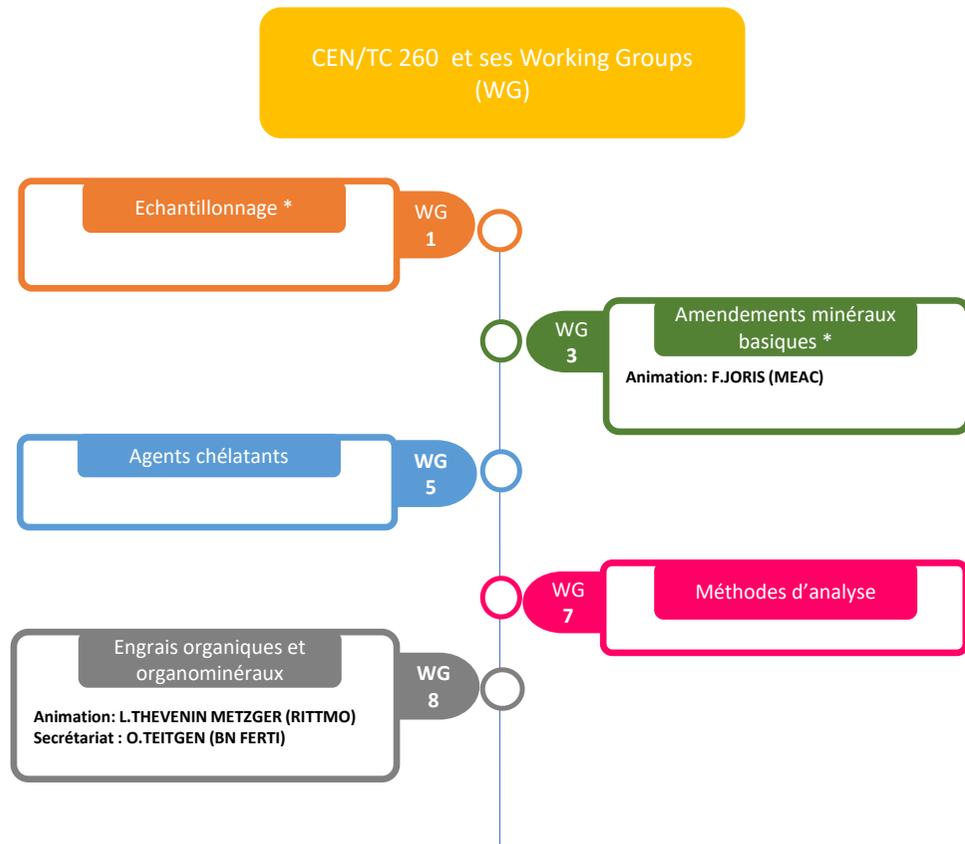
L. GUAYROSO

5 Réunions de la CN ME



- Fabricant ou prestataire
- Intermédiaire
- Evalueur
- Support technique
- Autorité réglementaire
- Fournisseur (amont)

COMITE TECHNIQUE EUROPEEN SUIVI PAR LA COMMISSION «BNFERTI/ME»: LE CEN/TC 260⁸ «ENGRAIS ET AMENDEMENTS MINERAUX BASIQUES» :



* Ces groupes de travail sont également suivis par la Commission DSM

FOCUS sur le TC

La signature du Grant Agreement du CEN/TC 260 a permis une reprise des travaux qui étaient bloqués jusqu'à présent faute de financement. Plusieurs appels d'offres ont ainsi pu être lancés pour les WG 1, WG 3, WG 7 et WG8 et les comités de sélection se sont réunis pour choisir les prestataires (animateurs, project leaders, task leaders, laboratoires pour certaines méthodes, etc).

La réunion plénière du CEN/TC 260 a eu lieu les 19 et 20 juin 2023 à Berlin. C'est la première réunion physique du TC depuis la crise du Covid. Elle a permis de faire un point sur le calendrier et l'état d'avancement des projets. Un représentant de la Commission Européenne étant présent, cette réunion a également été l'occasion d'évoquer avec eux la difficulté de trouver suffisamment de laboratoires pour participer aux essais interlaboratoires et la difficulté d'intégrer les nouveaux paramètres à mesurer sur les dernières Catégories de Matières Constitutives (CMC) dans la demande de normalisation actuelle.

Délégation française, CEN/TC 260 en 06/2023



Enfin, deux nouveaux animateurs de WG de ce TC ont été nommés en 2023 :

- Un animateur français pour le CEN/TC 260/WG3 : Monsieur Frédéric Joris (OMYA).
- Un animateur norvégien pour le CEN/TC 260/WG1 : Monsieur Karl-Jan Erstad (Raadgivande agronomar).

27 projets en cours dans le cadre de la demande de normalisation

(« mandat » donné par la Commission Européenne au CEN)

1 projet en cours hors demande de normalisation

16 experts français inscrits dans les WG du TC 260

FOCUS sur le CEN/TC 260 WG8 " Engrais organiques et organo-minéraux" dont le BN FERTI détient le secrétariat :

Le groupe de travail WG8 a pour mission d'élaborer 19 normes européennes relatives aux engrais organiques et organo-minéraux. Compte tenu de ce nombre conséquent de documents, il a été décidé de répartir le travail en 6 Task Groups qui rapportent de leur état d'avancement en réunion plénière du WG 8 :

- TG1 : Eléments Trace et oligo-éléments (totaux et solubles eau)
- TG2 : Eléments nutritifs primaires (à l'exception de l'azote) et éléments nutritifs secondaires (totaux and solubles eau et différentes solubilité de P₂O₅)
- TG3 : Biuret
- TG4 : Critères microbiologiques
- TG5 : Azote total et toutes les formes d'azote, incluant l'azote organique
- TG6 : Carbone organique et matière sèche

Après avoir été suspendus pendant presque un an faute de financement, les travaux de ce groupe de travail ont pu reprendre très activement en 2023 : le WG8 s'est réuni 6 fois et une dizaine de réunions de Task Groups ont eu lieu. Ces réunions ont permis de :

- **Suivre les évolutions de la demande de normalisation M/564** avec l'élaboration de son amendement 2 (voir page 6) ;
- **Commencer l'élaboration des Normes Européennes (EN)**, sur la base des Spécifications Techniques (CEN/TS) publiées en 2022, notamment en :
 - Reprenant les commentaires techniques émis sur les Spécification Techniques (CEN/TS) qui ne pouvaient pas être pris en compte à ce stade compte tenu des règles normatives ;
 - Menant des réflexions sur des spécifications génériques à toutes les normes (Prise en charge des combinaisons de fertilisants, référencement de l'échantillonnage, etc).
- **Préparer les essais interlaboratoires**, notamment en faisant l'inventaire des :

- Méthodes nécessitant des pré-essais ;
- Laboratoires pressentis pour participer aux essais interlaboratoires de chaque méthode ;
- Echantillons à tester pour chaque méthode ;
- Critères à prendre en compte pour l'organisation des essais (quantité d'échantillons nécessaire pour mener l'analyse, nombre de répétitions par échantillon, dopage éventuel, etc)

Les appels d'offre visant à sélectionner officiellement les premiers prestataires ont été lancés : l'animateur du WG, 6 Task Group leaders et les Project leaders de 18 EN ont ainsi été sélectionnés.

A fin 2023, les appels d'offres pour sélectionner les laboratoires et l'organisateur des essais interlaboratoires étaient en cours de finalisation.



LAURE THEVENIN METZGER
DIRECTRICE – RITTMO Agroenvironnement
Animatrice du CEN/TC 260/WG8 « *Engrais organiques et organo-minéraux* »

Pouvez-vous vous présenter, ainsi que votre entreprise, en quelques mots ?

Ingénieure agronome et chercheur en science du sol (thèse à Lausanne et Nancy), j'ai intégré la SADEF⁹ en 1998 pour développer des analyses microbiologiques dans les sols et travailler à la caractérisation des matières fertilisantes organiques.

En 2001, avec Corine BITAUD, nous avons mobilisé des professionnels pour créer l'association RITTMO afin de pérenniser les activités de R&D et d'expertise qui ne pouvait plus être portées par le Groupe SCPA. L'objectif de RITTMO était déjà de **favoriser le retour des matières organiques sur les sols agricoles dans un souci de durabilité**. Dès cette époque, RITTMO a non seulement continué à développer des méthodes de caractérisation de l'efficacité et de l'innocuité des matières fertilisantes, mais aussi des indicateurs de la qualité des sols afin de pouvoir suivre les effets des pratiques de fertilisation (organique au début de RITTMO) sur ces sols.

Mon implication et celle de RITTMO dans la normalisation n'a cessé de se développer avec le temps. Nous avons rejoint le CEN/TC 260/WG3 dès 1999 pour normaliser une méthode par incubation permettant d'estimer le pouvoir alcalinisant des fertilisants contenant de la matière organique¹⁰. En 2000, nous nous sommes impliqués dans le CEN/TC 223 pour travailler sur les méthodes d'étude de la phytotoxicité ainsi que la présence des inertes et indésirables, la stabilité des produits compostés et bien d'autres.

Quelle est votre implication en tant qu'animatrice du WG8 du CEN/TC 260 ?

En 2016, il est apparu nécessaire de créer un WG dédié aux engrais organiques et organo-minéraux. La normalisation de méthodes spécifiques pour leur caractérisation est apparue importante d'une part pour **répondre au besoin en lien avec le futur RUE 2019/1009** mais également pour **répondre aux enjeux du développement de l'économie circulaire et de la prise en compte des empreintes GES** (et notamment le stockage du C des produits organiques dans les sols) des fertilisants.

La France s'est portée volontaire pour assurer le secrétariat de ce WG et j'ai accepté d'en être l'animatrice. Depuis sa création, le WG8 se concentre sur la création de normes décrivant les méthodes de caractérisation des engrais organiques et organo-minéraux nécessaires à l'application du RUE 2019/1009.

⁹ Filiale de SCPA Société Commercial des Potasses et l'Azote

Mon rôle en tant que convenor est d'aider les experts présents à **trouver un consensus pour la construction de ces normes**. L'atteinte de cet objectif nécessite une bonne connaissance technique des questions discutées. S'appuyant sur mon expertise, je peux envisager les différentes solutions qui permettent de prendre en compte les besoins et points de vue de chacun. Je dois également faciliter les échanges entre les experts ayant des opinions divergentes pour les encourager à trouver un terrain d'entente. Enfin, connaître le contexte réglementaire de la mise en marché des produits est un plus non négligeable pour remettre en perspective certains points de vue techniques qui s'en éloigneraient trop.

Dans ce travail, je suis bien sûr soutenue par le secrétariat qui est assuré par le BNFERTI. La préparation des réunions, de leurs supports, la gestion des documents (préparation, circulation, archivage...) est gérée à leur niveau. Enfin, leur aide dans les échanges avec le secrétariat du CEN/TC 260 lui-même est immense.

Quels sont, selon vous, les avantages d'avoir une animation française pour un WG ?

Avoir une animation française de ce WG présente plusieurs avantages.

En tant que Convenor, je dois garder une position neutre dans les débats du WG que j'anime. Néanmoins, connaissant les points de désaccord et les positions des différents protagonistes, **je peux échanger avec les experts français et réfléchir avec eux à la stratégie à adopter pour faciliter l'expression de leurs points de vue et leur prise en compte**.

Avec le temps, une **réelle dynamique de groupe** s'est créée entre les experts du WG lui-même, avec un certain respect même si des divergences d'opinions subsistent.

Par ailleurs, en tant que convenor, **je siège aux réunions plénières du CEN/TC 260** ce qui permet à un expert français supplémentaire de venir (le nombre d'expert par délégation nationale étant limité). Sans faire officiellement partie de la délégation française, je peux bien sûr les appuyer pour faire entendre les positions françaises.

Que diriez-vous à un expert qui ne s'implique pas encore dans les travaux de normalisation ?

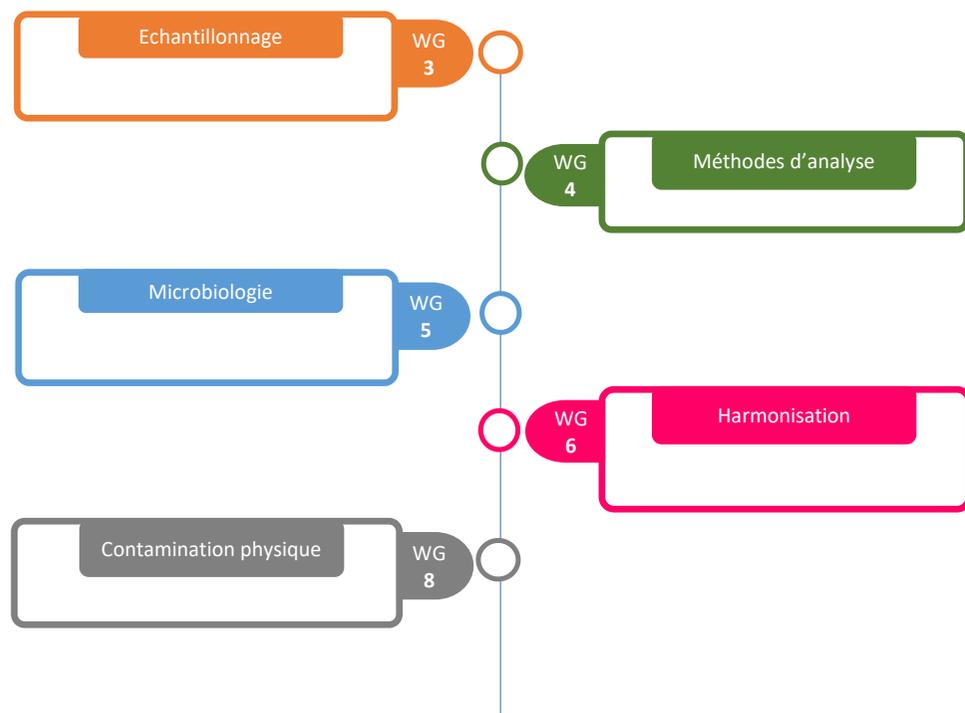
S'impliquer dans la normalisation permet de faire valoir son avis sur les normes en préparation, que ce soit pour des normes de description de produits ou pour des normes standardisant la façon de les caractériser. Il faut savoir que dans notre secteur, il y a une **forte connexion entre la normalisation et la réglementation de la mise en marché des matières fertilisantes**.

Par ailleurs, **participer à la normalisation permet d'avoir des contacts réguliers avec d'autres acteurs (industriels, institution, chercheurs) et d'avoir une vision plus complète des problématiques auxquelles les matières fertilisantes sont soumises**.

¹⁰ EN 14984

COMITE TECHNIQUE EUROPEEN SUIVI PAR LA COMMISSION « BNFERTI/ME » : LE CEN /TC 223¹¹ « AMENDEMENTS DU SOL ET SUPPORTS DE CULTURE »

CEN/TC 223 et ses Working Groups



¹¹ Les travaux de ce Comité Technique sont également suivis par la Commission « BNFERTI/DSM » mais ont été, en 2023, principalement orientés sur des sujets de méthodes d'essais.

FOCUS sur le TC

L'année a été marquée par l'absence de présidence suite à la démission de M Laurent Largant (AFAÏA). Une candidature française a été proposée en fin d'année pour le remplacer (Mme Laure Thevenin-Metzger (RITTMO)).

La réunion plénière du CEN/TC 223 a eu lieu le 7 juin 2023 en Autriche. Cette réunion a été notamment l'occasion d'échanger sur l'organisation des essais interlaboratoires.

Le TC a également publié un appel d'offre visant à trouver un organisme prenant en charge l'organisation des essais interlaboratoires.

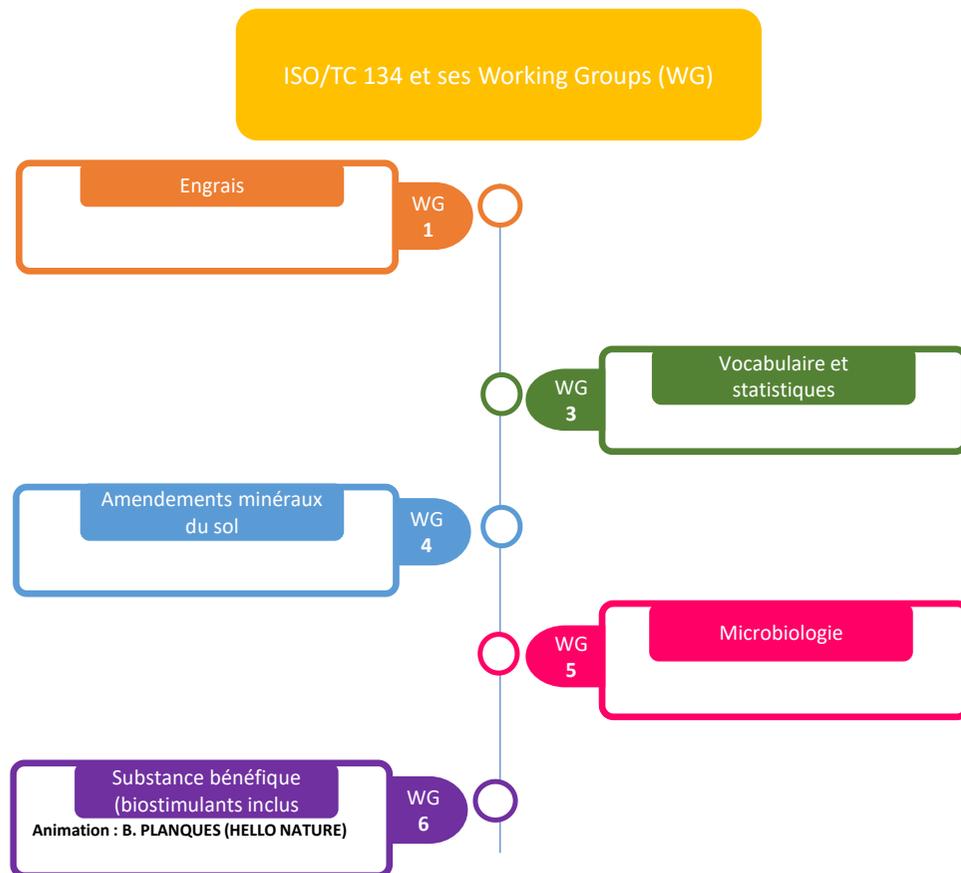
37 projets en cours dans le cadre de la demande de normalisation
(« mandat » donné par la Commission Européenne au CEN)

1 projet en cours hors demande de normalisation

9 experts français inscrits dans les WG du TC 223



COMITE TECHNIQUE INTERNATIONAL SUIVI PAR LA COMMISSION «BNFERTI/ME»: L'ISO/TC 134¹² «ENGRAIS, AMENDEMENTS ET SUBSTANCES BENEFIQUES»



¹² Les travaux de ce Comité Technique sont également suivis par les Commissions «BNFERTI/DSM» et «BNFERTI/BIOSTIMULANTS» mais ont été, en 2023, principalement orientés sur des sujets de méthodes d'essais.

FOCUS sur le TC

À l'ISO, les organismes nationaux de normalisation peuvent choisir de s'impliquer dans les travaux d'un comité technique ou d'un sous-comité de deux manières : en tant que membre participant (membre P) pour assurer une participation active ou en tant que membre observateur (membre O) pour simplement assurer une veille. **Le BN FERTI est membre P de l'ISO/TC 134.**

L'ISO/TC 134 s'est réuni pour la première fois depuis la crise du Covid les 17 et 18 mai 2023 à Marrakech.

L'ISO/TC 134 porte un intérêt aux normes développées sur les matières fertilisantes et supports de culture pour lesquelles il n'a pas encore lui-même développé de normes (biostimulants, engrais organiques et organo-minéraux, etc). Il envisage donc de reprendre soit des normes européennes soit des normes AOAC. Il a donc été tenu informé de l'avancement des projets de normes du CEN/TC 455 à l'occasion des enquêtes CEN.

10 experts français inscrits dans les **WG du TC 134**

5 projets en cours

2 réunions de WG
100% de participation française

1 WG avec **animation française**

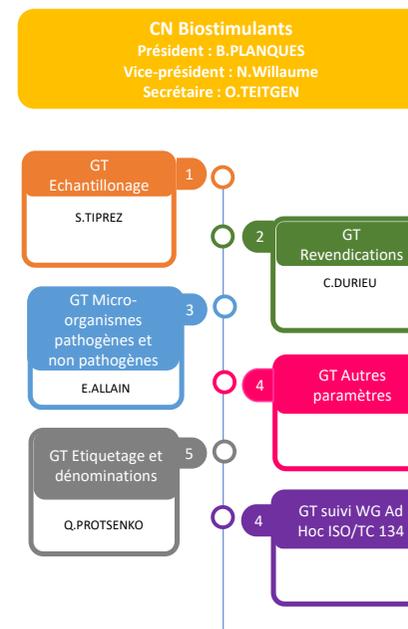
1 réunion du TC
(avec participation française)

Tous les **votes internationaux** ont été réalisés **dans les temps**

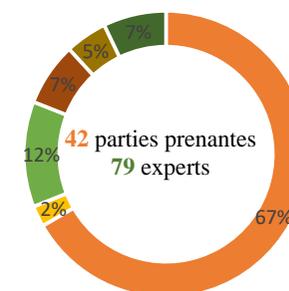
TRAVAUX SUR LES BIOSTIMULANTS

Qu'ils soient d'origine française, européenne ou internationale, les travaux sur les biostimulants sont portés par la Commission de Normalisation (CN) « BN FERTI/BIOSTIMULANTS ». Les **travaux** sont toutefois **quasi intégralement d'origine européenne** et sont dédiés au suivi des projets du CEN/TC 455 qui élabore des normes listées dans la demande de normalisation M/564 (voir page 6).

Certaines normes internationales¹³ en lien avec les biostimulants sont également développées mais ces dernières sont minoritaires dans le programme de travail de la Commission (Voir [Programme de travail fin 2023](#)).



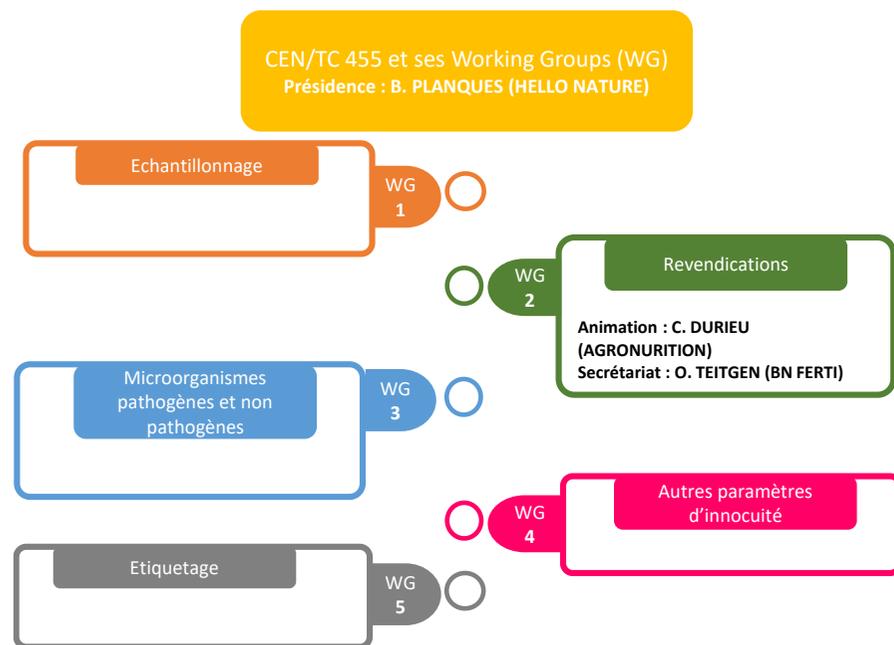
5 Réunions de CN Biostimulants



¹³ Le Comité Technique concerné est l'ISO/TC 134. Les informations concernant ce TC sont reprises dans la section « Travaux de Méthodes d'Essai (ME) des Engrais, Amendements et Supports de Culture »

- Fabricant ou prestataire
- Intermédiaire
- Evaluateur
- Support technique
- Autorité réglementaire
- Fournisseur (amont)

COMITE TECHNIQUE EUROPEEN SUIVI PAR LA COMMISSION «BNFERTI/BIOSTIMULANTS»: LE CEN/TC 455 «BIOSTIMULANT DES VEGETAUX»



Une Présidence française

33 projets en cours dans le cadre de la demande de normalisation (« mandat » donné par la Commission Européenne au CEN)

29 experts français inscrits dans les WG du TC 455

1 Secrétariat de WG tenu par le BN FERTI avec animation française

Les Normes Européennes (EN) en cours d'élaboration correspondent à l'adaptation des Spécifications Techniques (CEN/TS), publiées en avril 2022, auxquelles les résultats des essais interlaboratoires menés ont été intégrés.

Les **enquêtes CEN** des projets ont été ouvertes **au premier semestre 2023**, entraînant le lancement des enquêtes publiques françaises. Les commentaires émis lors des enquêtes publiques ont été analysés par la Commission BNFERTI/BIOSTIMULANTS lors de réunions dédiées qui ont également permis de déterminer la position française à émettre sur chacun de ces projets.

Les 33 projets ont été répartis en trois lots et les enquêtes ont été menées ainsi :

	Lot 1 Projets WG1, WG2, WG4, WG5	Lot 2 Projets WG3 et WG5	Lot 3 Projets WG4
Enquête CEN	30 mars au 22 juin	13 avril au 6 juillet	18 mai au 10 août
Enquête Publique française	14 avril au 19 mai	27 avril au 2 juin	1 ^{er} juin au 7 juillet
Réunion de dépouillement française	9 et 12 juin	14 juin	20 juillet



Traductions

L'élaboration de ces normes a entraîné un travail conséquent de traduction française. **Ce travail a été rendu possible grâce à l'implication active des experts qui ont accepté de relire et de valider ces traductions. Nous remercions vivement ces experts pour leurs concours.**

Chaque WG européen s'est réuni à la clôture des enquêtes CEN pour étudier les commentaires transmis par chaque pays et mettre à jour les projets en conséquence.

Une réunion plénière du TC s'est déroulée en France le 14 septembre 2023. Cette réunion a permis de lever les derniers points non résolus par les WG, de décider de l'harmonisation de certains paragraphes et d'acter le démarrage du Vote Formel, qui aura lieu début 2024.

Délégation française, CEN/TC 455 en 09/2023



FOCUS sur le CEN/TC 455/WG2 (Revendications) dont le BN FERTI détient le secrétariat :

Ce groupe de travail (WG) s'est réuni 4 fois en 2023. Nous avons eu le plaisir d'accueillir une de ses réunions dans nos locaux.

Ce groupe a pour mission d'élaborer cinq documents normatifs liés aux revendications des biostimulants :

- principes généraux,
- efficacité d'utilisation des éléments nutritifs,
- résistance au stress abiotique,
- détermination des caractéristiques qualitatives,
- détermination de la disponibilité des éléments nutritifs confinés dans le sol et la rhizosphère).

Comme tous les WGs du CEN/TC 455, le WG2 a continué de travailler sur la « transformation » des CEN/TS en EN. Il est à noter qu'un prestataire anglophone a été mandaté pour relire les versions anglaises des normes afin d'en améliorer la rédaction.

Le WG2 a ainsi traité les commentaires tant techniques qu'éditoriaux issus de l'Enquête CEN, de manière à préparer les nouveaux textes à soumettre au Vote Formel. Ces textes ont bien été remis au CEN dans les délais prescrits.

Enfin, dans la mesure où ces travaux dépendent d'une demande de normalisation émanant de la Commission Européenne, un rapport technique et un rapport financier ont été rédigés et remis au CEN pour justifier des travaux et de leurs coûts.



INFLUENCE FRANCAISE ET CONTRIBUTION AU SFN

INFLUENCE FRANÇAISE AU CEN (EUROPEEN)

Certains experts français sont fortement mobilisés dans les travaux européens qui ont pour principal objet d'élaborer les normes qui donneront présomption de conformité au règlement (UE) n°2019/1009. On notera plus particulièrement :

- le maintien de l'engagement de Mme Laure THEVENIN-METZGER (RITMO) comme animatrice du CEN/TC 260/WG8 « Engrais organiques et organo-minéraux » et de Mme Céline DURIEU (AGRONUTRITION) comme animatrice du CEN/TC 455/WG2 « Allégations » ;
- la **nouvelle désignation d'un expert français pour tenir un groupe de travail**, animé jusqu'à présent par un expert allemand : M. Frédéric JORIS (OMYA) est animateur du CEN/TC 260/WG3 « Amendements minéraux basiques » depuis juin 2023 ;
- la **proposition d'une candidature française pour la présidence du CEN/TC 223** « Amendements du sol et supports de culture », vacante depuis la démission de l'expert français qui tenait ce rôle. Le vote pour désigner officiellement Mme Laure THEVENIN-METZGER (RITMO) comme nouvelle Présidente de ce TC se terminera début 2024 ;
- le renouvellement du mandat de M. PLANQUES (HELLO NATURE) comme **Président du CEN/TC 455** « Biostimulants des végétaux », pour une période de trois ans à compter de septembre 2023.



A l'inverse, on constate une diminution de la participation des experts français aux réunions des groupes de travail européen en 2023, alors que jusqu'à présent leur taux de présence

était exemplaire. Ceci peut s'expliquer par l'allongement des travaux par rapport aux délais initialement prévus et à l'« essoufflement » des experts qui sont souvent les mêmes à participer.

2 Secrétariat de WG tenu par le BN FERTI

3 réunions de TC

100% de participation française

58 réunions de WG européens

70% de participation française

3 WG européens avec animation française

1 TC européen avec une présidence française

Tous les votes européens ont été réalisés dans les temps

CONTRIBUTION DU BN FERTI AUX ATELIERS VISANT A RESTRUCTURER LES COMITES STRATEGIQUES (COS)

A l'issue de 6 ateliers, le Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation (CCPN) a décidé d'une nouvelle segmentation des COS, qui seront désormais au nombre de 11 (au lieu de 15 jusqu'à présent). Le COS « Agroalimentaire » y devient le COS « Agriculture et alimentation durable ». Cette réflexion ne porte pas uniquement sur les périmètres des COS, mais également sur leurs règles de fonctionnement interne, leur capacité à attirer de l'expertise à partager des bonnes pratiques.

Au travers d'un courrier adressé au Président du CCPN, le BN FERTI et les autres représentants des BNS au CCPN, avaient initialement plaidé pour qu'une restructuration de soit pas décidée dans la hâte et qu'une organisation idéale soit définie en amont, à partir de l'inventaire des besoins identifiés par les parties prenantes et par les opérateurs du système.

PARTICIPATION DU BN FERTI AUX REUNIONS DU SFN

Au total, le BN FERTI a participé à 29 réunions sur 36 concernant les instances de gouvernance et de concertation.

Instance de gouvernance et de concertation	Nombre de participation
Groupe de travail Permanent	5
Groupe de Travail Permanent - Groupe hEN	2
Réseau BN	10
Coop BN	2
COS Agro	2
Cos ERS et Cos Eau	1
CCPN	7

PLAN D'INVESTISSEMENT D'AVENIR FRANCE 2030 ET SON GRAND DEFI « BIOCONTRÔLES ET BIOSTIMULANTS »

Le SQUALPI souhaite intégrer des axes « normalisation » dans les volets découlant du [plan d'investissement d'avenir France 2030](#). Le BN FERTI a ainsi été sollicité pour proposer d'éventuels sujets normatifs qui pourraient venir en appui du Grand Défi « Biocontrôles et Biostimulants ». Le BN s'est donc rapproché de l'Association, alors en cours de création, qui portera ce Grand Défi. Les discussions avec les acteurs concernés n'ont pas permis à ce stade d'identifier clairement des axes de travail. Il a toutefois été mis en avant que les produits de biocontrôle et les produits biostimulants sont souvent utilisés ensemble : il pourrait être intéressant d'étudier les synergies qui peuvent exister. Dans ce cadre, la normalisation pourrait être un outil permettant de développer les méthodes nécessaires pour mettre en évidence ces synergies. Par ailleurs, en complément des normes développées par le CEN/TC 455 pour donner présomption de conformité des biostimulants au RUE 2019/1009, des travaux de caractérisation des principes actifs ou des modes d'actions pourraient être développés, afin de déterminer la concentration de certains composés et d'augmenter la crédibilité de ses solutions innovantes.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE REDACTION DU REFERENTIEL « RESILIENCE ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES »

La Conseil National pour la Résilience Alimentaire (CNRA) a souhaité élaborer une « [AFNOR Spec](#) » pour aider les territoires à mettre en place, améliorer et auto-évaluer leur démarche de résilience alimentaire.

Ces travaux lancés en septembre 2023 s'inscrivent dans un calendrier très ambitieux : l'objectif de publication de ce document a été fixé au 1^{er} semestre 2024.

Considérant la portée que peuvent avoir les fertilisants dans cette thématique, le BN FERTI participe à ces travaux effrénés pour expliquer les différentes fonctions des fertilisants et rappeler leur importance dans le cadre d'une démarche de résilience alimentaire.

LANCEMENT DE TRAVAUX SUR L'« AGRICULTURE 4.0 »

Des travaux normatifs internationaux ont commencé sur l'apport du numérique dans les pratiques agricoles et alimentaires au sein d'un nouveau Comité Technique : l'ISO/TC 347 « Data-Driven Agrifood Systems ». Le BN FERTI a participé à la réunion d'information lors de laquelle les nombreuses thématiques envisagées par ce TC ont été présentées et lors de laquelle les intrants ont été évoqués à plusieurs reprises. Suite à cette réunion, une Commission de Normalisation nationale AFNOR a été créée pour suivre ces sujets. Le BN FERTI a informé les acteurs susceptibles d'être intéressés par ces travaux.



RENOUVELEMENT DE L'AGREMENT

Le BN FERT a été audité le 4 avril 2023 par le Comité d'Audit et d'Evaluation des Bureaux de Normalisation (CAE)

Suite à cet audit, l'agrément a été renouvelé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2024

La décision portant agrément du BN FERTI est disponible sur [notre site internet](#).

PLATEFORME COLLABORATIVE (PFC)

Depuis le 15 décembre 2022, les commissions de normalisation du BN FERTI ont accès à la Plateforme collaborative développée par Afnor.

Ce nouvel outil organisé en modules, permet notamment aux experts du BN FERTI de répondre facilement aux consultations sur les projets de normes, de recevoir les communications du BN et d'accéder aux informations concernant les réunions des CN.

Afin d'accompagner nos experts pour la prise en main de ce nouvel outil, le BN FERTI leur a proposé une session de formation le 1^{er} février 2023.

Après un an d'utilisation, ce nouvel outil donne satisfaction aux experts et aux secrétaires du BN FERTI.



GLOSSAIRE

AFNOR	Association Française de Normalisation ; tient le secrétariat du CEN/TC 455
AMB	Amendements Minéraux Basiques
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
AO	Amendement Organique
BN	Bureau de Normalisation
CD	<i>Committee Draft</i> (Projet de Comité = Etape à l'ISO)
CE	Commission Européenne
CEN	Comité Européen de Normalisation
CEN/TC	Comité Technique Européen
CEN/TS	Spécifications Techniques (document normatif)
CN	Commission de Normalisation (française)
CoS	Comité Stratégique
CWA	CEN Workshop Agreement
DIN	Deutsches Institut für Normung (organisme de normalisation allemand) ; tient le secrétariat du CEN/TC 260
DIN	Délégué Interministériel aux Normes (définit et met en œuvre la politique française des normes)
DIS	<i>Draft International Standard</i> (Etape de vote ISO)
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation

DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DSM	Dénominations, Spécifications, Marquage
EC	Enquête Commission
EIL	Essais Interlaboratoires
EM	Engrais Minéraux
EN	Norme Européenne
EP	Enquête Publique
FD	Fascicule de Documentation
FDIS	Final Draft International Standard (Projet Final de Norme Internationale)
GA	Grant Agreement (« contrat » signé entre la Commission Européenne et le CEN suite à une demande de normalisation)
GT	Groupe de travail (français)
HAS Consultant	Harmonized Standards Consultants
ILS	Interlaboratory Studies
INSO	Iran National Standards Organization ; tient le secrétariat de l'ISO/TC 134
ISO	International organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
ISO/TC	Comité Technique International
IWA	International Workshop Agreement
JORF	Journal Officiel de la République Française

JOUE	Journal Officiel des Communautés Européennes
ME	Méthodes d'Essai
Membre O	Membre "Observateur" (à l'ISO)
Membre P	Membre "Participant" (à l'ISO)
MFSC	Matières Fertilisantes et Supports de Cultures
NEN	Nederlands Normalisatie-instituut (organisme de normalisation néerlandais) ; tient le secrétariat du CEN/TC 223
NF	Norme Française
NP/NWIP	<i>New Work Item Proposal</i>
NRAO	Normes Rendues d'Application Obligatoire
PFC	Plateforme Collaborative
prEN / ISO	Projet de norme européenne / internationale
RCE 2003/2003	Règlement (CE) n°2003/2003 du 13 octobre 2003 relatif aux engrais (abrogé)
RNF	Règles pour la Normalisation Française
RUE 2019/1009	Règlement (UE) 2019/1009 du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE
SA	Specific Agreement (« contrat » signé entre la Commission Européenne et le CEN suite à une demande de normalisation)
SFN	Système Français de Normalisation
SQUALPI	Sous-Direction de la Normalisation et de la Qualité et de la Propriété Industrielle
SRAHG	Standardization Request AdHoc Group

SReq	Standardization Request (demande de normalisation (« mandat ») de la Commission Européenne donnée au CEN pour élaborer des documents normatifs venant en appui à une réglementation européenne)
TC	Comité Technique
TF	Task Force
TMB	Technical Management Board (Bureau de Gestion Technique à l'ISO)
TR	Technical Report (Rapport technique au CEN et à l'ISO)
TS	Technical Specification (Spécification technique au CEN et à l'ISO)
WD	Working Draft (projet/document de travail)
WG	Working Group = Groupe de Travail Européen ou International
WI	Work Item (Sujet Inscrit au Programme de Travail)
XP	Norme expérimentale

ANNEXE 1

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES EN 2023

CEN/TC 260

Référence	Titre
EN 17816	Amendements minéraux basiques - Détermination des propriétés physiques et chimiques et des contaminants spécifiques
EN 12946 rev	Amendements minéraux basiques - Détermination de la teneur en calcium et de la teneur en magnésium - Méthode par complexométrie
EN 15560 rev	Engrais - Dosage de l'azote total dans la cyanamide calcique exempte de nitrate
EN 15561 rev	Engrais - Dosage de l'azote total dans la cyanamide calcique nitraté
EN 15562 rev	Engrais - Détermination de l'azote cyanamidé
EN 15705 rev	Engrais inorganiques - Dosage des oligomères de méthylène-urée par chromatographie liquide haute performance (HPLC)
EN 15959 rev	Engrais inorganiques - Dosage du phosphore extrait P ₂ O ₅
EN 17864	Engrais inorganiques - Détermination de la teneur en azote dans l'IBDU (isobutylidène diurée) et la CDU (crotonylidène diurée)

CEN/TC 223

Référence	Titre
EN 12580 rev	Amendements organiques et supports de culture - Détermination de la quantité
EN 15238 rev	Amendements du sol et supports de culture - Détermination de la quantité pour les matériaux de granulométrie supérieure à 60 mm

100% des normes CEN ont été mises en vente dans un délai inférieur à 5 mois à compter de la date de clôture du vote formel.

ANNEXE 2:

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A EXAMEN SYSTEMATIQUE EN 2023

Référence	Titre
21 documents normatifs européens	
EN 13652	Soil improvers and growing media - Extraction of water soluble nutrients and elements
EN 13368-2	Fertilizers - Determination of chelating agents in fertilizers by chromatography - Part 2: Determination of Fe chelated by [o,o] EDDHA, [o,o] EDDHMA and HBED, or the amount of chelating agents, by ion pair chromatography
EN 13368-3	Engrais - Détermination des agents chélatants dans les engrais par chromatographie - Partie 3 : détermination du [S,S]-EDDS par chromatographie d'appariement d'ions
EN 13041	Amendements du sol et supports de culture - Détermination des propriétés physiques - Masse volumique apparente sèche, volume d'air, volume d'eau, valeur de rétraction et porosité totale
EN 16086-1	Amendements du sol et supports de culture - Détermination de la réponse des plantes - Partie 1: Essai de croissance en pot avec du chou de Chine
EN 16086-2	Amendements du sol et supports de culture - Détermination de la réponse des plantes - Partie 2: Essai en boîte de Pétri avec du cresson
EN 15958	Engrais - Extraction du phosphore soluble dans l'eau
EN 15960	Engrais - Extraction du calcium total, du magnésium total, du sodium total et du soufre total présent sous forme de sulfate

Référence	Titre
EN 15961	Engrais - Extraction des formes solubles dans l'eau du calcium, du magnésium, du sodium et du soufre sous forme de sulfate
EN 16032	Engrais - Extraction et dosage du soufre élémentaire
EN 16075	Engrais - Dosage du N-(2-nitrophényl) triamide phosphorique (2-NPT) dans l'urée et les engrais contenant de l'urée - Méthode par chromatographie liquide à haute performance (HPLC)
EN 16109	Engrais - Dosage des oligo-éléments complexés dans les engrais - Identification des lignosulfonates
EN 14069	Amendements minéraux basiques - Dénominations, spécifications et étiquetage
EN 15360	Engrais - Détermination de la teneur en dicyandiamide - Méthode par chromatographie liquide à haute performance (HPLC)
EN 16962	Engrais - Extraction des oligo-éléments soluble dans l'eau des engrais et élimination des composés organiques dans les extraits d'engrais
EN 16963	Engrais - Dosage du bore, du cobalt, du cuivre, du fer, du manganèse, du molybdène et du zinc par ICP-AES
EN 16964	Engrais - Extraction des oligo-éléments totaux des engrais à l'eau régale
EN 16965	Engrais - Dosage du cobalt, du cuivre, du fer, du manganèse et du zinc par spectrométrie d'absorption atomique de flamme (FAAS)
EN 17042	Engrais - Dosage du bore dans des concentrations > 10 % par titrage acidimétrique
EN 17043	Engrais - Dosage du molybdène dans des concentrations < ou = 10 % par spectrométrie d'un complexe avec du thiocyanate d'ammonium
EN 17041	Engrais - Dosage du bore dans des concentrations inférieur ou égal à 10 % par spectrométrie avec l'azométhine-H

Référence	Titre
3 documents normatifs internationaux	
ISO 20702	Engrais et amendements — Détermination des microquantités d'anions inorganiques dans les fertilisants par chromatographie d'échange d'ions
ISO 21263	Engrais à libération lente — Détermination du mode de libération des éléments nutritifs — Méthode applicable aux engrais enrobés
ISO 7409	Engrais — Marquage — Présentation et mentions à déclarer
8 documents normatifs français	
NF U42-004	Engrais - Engrais pour solutions nutritives minérales - Dénominations et spécifications
NF U44-051/A2	Amendements organiques - Dénominations, spécifications et marquage
NF U44-051/A3	Amendements organiques - Dénominations, spécifications et marquage
FD U42-163	Engrais - Caractérisation d'un engrais organique ou organo-minéral par la minéralisation potentielle de l'azote
NF U42-111	Engrais potassiques - Dosage du potassium - Méthode par photométrie de flamme
FD U44-162 et FD U44-163 FD U44-168	Guide d'interprétation pour les méthodes de caractérisation de la matière organique des amendements organiques
FD U44-163	Amendements organiques et supports de culture - Caractérisation de la matière organique par la minéralisation potentielle du carbone et de l'azote
NF U44-172	Support de culture - Détermination de la conductivité, de la résistivité et du pH - Méthode de routine avec

Référence	Titre
	ratio d'extraction 1/1,5 sur un échantillon à la capacité de rétention

Suivez notre activité tout au long de
l'année :



<https://anpea.com/bureau-de-normalisation/>



<https://www.linkedin.com/company/bureau-de-normalisation-fertilisation/>